
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 15 février 2008

Le vendredi 15 février 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale la 3^{ème} Journée du Partenaire du mois de février.

Les points suivants y ont été abordés :

1) De la vulgarisation de la Journée du Partenaire

Madame la Directrice a rappelé l'intérêt de l'institution de la Journée du Partenaire ainsi que la nécessité réelle de sa vulgarisation auprès de tous les opérateurs économiques et même du large public.

Madame la Directrice a souligné que la Journée du Partenaire est un espace de communication, d'information et même de formation. Les opérateurs économiques y sont instruits sur la réglementation douanière, reçoivent des informations sur les activités du département et présentent leurs préoccupations concernant les procédures douanières. Les partenaires manquant d'informations correctes, absents aux Journées du Partenaire, surtout les sociétés de Transit, font souvent une mauvaise interprétation des textes réglementaires et des décisions de l'administration et induisent les usagers en erreur.

La Journée du Partenaire offre un espace de concertation bénéfique tant pour l'administration des douanes que pour l'ensemble des partenaires, a souligné Madame la Directrice.

2) De l'interruption du transit des marchandises à destination du Cabinda

L'interruption du transit à destination du Cabinda a connu un dénouement heureux grâce à l'implication de la maison de Transit TMC qui malgré l'affluence des

opérateurs économiques angolais devant ses bureaux, a su avec confiance respecter les instructions données par Monsieur le Directeur Général par la voix de Madame la Directrice Interdépartementale.

A ce sujet, Madame la Directrice a relevé la présence de l'Inspecteur ITOUA Joseph Chef du Poste de Contrôle de NZASSI qui a eu à accompagner le représentant des opérateurs économiques angolais en la personne de Monsieur GOMEZ, Vice-président des opérateurs économiques du Cabinda, venu rendre compte à Madame la Directrice de l'interruption du transit des marchandises à destination du Cabinda.

Madame la Directrice a demandé à Monsieur GOMEZ d'être son interprète auprès des opérateurs économiques angolais. Elle a rappelé la volonté du Président de la République de faire de Pointe-Noire un grand Port d'éclatement.

Sur instructions de Monsieur le Directeur Général des Douanes, Madame la Directrice s'était rendue à la frontière le 6 Février 2008 où elle avait rencontré le Directeur Provincial Adjoint des Douanes Angolaises qui s'était déclaré satisfait par les précisions apportées au sujet des conteneurs en transbordement vers le Cabinda.

3) Du matériel acquis en exonération par l'ANAC et l'ASECNA

Madame la Directrice a relevé la situation créée récemment par une société de transit qui n'assiste pas aux Journées du Partenaire et qui ne connaît pas la réglementation douanière.

Cette société de transit avait bloqué le dédouanement du matériel acquis en exonération de droits et taxes de douane par l'ANAC et l'ASECNA sous prétexte de ne pas être bloquée à cause du retard observé dans la délivrance des attestations d'exonération.

Face à cette situation, Madame la Directrice a rappelé aux partenaires la procédure de l'obtention de la mise à jour.

4) De la prorogation des IM9

Afin d'éviter tout désagrément pouvant entraîner des perturbations et des conséquences graves dans certains secteurs d'activités, l'administration des douanes a mis en place une procédure qui permet aux transitaires d'éviter tout blocage.

Dès le vingt-cinquième jour du mois un usager peut demander la prorogation d'une IM9, en fournissant la copie de la lettre de relance adressée à la Direction Générale des Douanes pour la délivrance de l'attestation d'exonération.

5) Des cas de vols enregistrés dans le Port

La question des cas de vols enregistrés dans le Port a été soumise à l'examen de la cellule de concertation Douane – Port Autonome, assistée de la Police, pour essayer d'y trouver des solutions afin de rendre le Port de Pointe-Noire plus fiable et conforme aux normes de sécurité du code ISPS.

6) De l'importation des véhicules d'occasion de plus de dix (10) ans d'âge

Madame la Directrice est revenue sur la question de l'importation des véhicules d'occasion. Elle a souligné que c'est un véritable problème de santé et de sécurité pour nos populations.

C'est ainsi qu'une réunion technique tripartite sera organisée prochainement entre les Directeurs Départementaux des Douanes, du Commerce et de l'Environnement pour la préparation d'une fiche technique qui sera adressée à la hiérarchie sur la limitation de l'âge des véhicules d'occasion à l'importation afin de préserver l'environnement contre la pollution atmosphérique et de prévenir les accidents de la route.

7) Des ventes aux enchères publiques

Madame la Directrice a rassuré les partenaires de la volonté de Monsieur le Directeur Général des Douanes de faire des ventes aux enchères publiques une activité régulière.

Devant le nombre des sociétés d'Etat et des particuliers qui n'ont jamais reçu les avis d'arrivée, Madame la Directrice a demandé que soit adressée aux acconiers une lettre leur demandant de communiquer en temps réel les adresses complètes des usagers ainsi que les avis d'arrivée, d'éviter les abréviations et d'être précis dans les énonciations du libellé.

Madame la Directrice a fait aussi état du problème des mises en demeure qui sont déposées chez les consignataires et les acconiers ; elle a attiré l'attention des partenaires sur l'importance des adresses qui est capitale tant pour les acconiers que pour la Douane. Madame la Directrice a encore suggéré que soit noté le nom de la personne à joindre à défaut du destinataire réel.

8) De la régularisation des comptes créditaires

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires l'existence d'une catégorie de transitaires qui ne veulent pas renouveler leurs comptes créditaires.

Elle a recommandé la surveillance des maisons qui pour des raisons d'intérêt se mettraient à sous-traiter des dossiers.

Madame la Directrice a exhorté les maisons de transit non bloquées de ne plus collaborer avec les soi-disant déclarants ambulants ou domiciliés.

Commencée à 8h00, la réunion a pris fin à 10h30

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence